

**Arrêté du 21 décembre 2020**  
**portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse**  
NOR : INTS2032994A

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44 ;

Vu le décret n° 2020-1187 du 29 septembre 2020 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2020 portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse ;

Vu la proposition de la fédération française de motocyclisme du 21 octobre 2020,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Vincent CHAUMET-RIFFAUD est nommé en qualité de membre titulaire à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse, au titre de la fédération française de motocyclisme, en remplacement de M. Sébastien POIRIER, membre titulaire.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 décembre 2020.

*La déléguée à la sécurité routière,*  
M. Gautier-Melleray